

Burundi : vers la mise en place des Tribunaux pour enfants

@rib News, 16/04/2013 â€“ Source XinhuaLe Gouvernement burundais pilote un processus visant Ã mettre en place des juridictions spÃ©ciales pour la protection des enfants mineurs conformÃ©ment aux standards internationaux prÃ©vus dans la Convention Relative aux Droits de l'Enfant, a affirmÃ© responsable burundais chargÃ© de la protection des enfants.Â«Â Le systÃ©me judiciaire burundais souffre de l'absence d'un Tribunal pour enfantsÂ Â», a dÃ©clarÃ© M. Bizimana, chef de la cellule nationale de protection judiciaire de l'enfance au ministÃ©re burundais de la Justice, en marge d'un atelier sur la vulgarisation du protocole facultatif sur l'interdiction de la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scÃ©ne les enfants.

La mise sur pied d'une administration de la Justice pour mineurs au Burundi, a-t-il prÃ©cisÃ©, permettra au pays de faire face Ã la problÃ©matique de Â«Â l'exploitation sexuelle des enfants Ã des fins commercialesÂ Â» (ESEC). Toutefois, a-t-il ajoutÃ©, une Ã©valuation sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants au Burundi, rÃ©alisÃ©e en fÃ©vrier dernier avec l'appui du concours de l'Unicef, rÃ©vÃ©le qu'au centre du pays, 21% des enfants en ont Ã©tÃ© victimes contre 33% au Nord et Ã Bujumbura, et 35% dans la partie sud du pays. Dans le cadre de ce processus de mise en place des juridictions spÃ©ciales, le chef de l'Etat a promulguÃ© le 3 avril 2013 un nouveau Code de procÃ©dure pÃ©nale dans laquelle il est instituÃ© des Â«Â Chambres judiciaires pour mineuresÂ Â», a rappelÃ© M. Bizimana. Il a ajoutÃ© que la rÃ©daction du projet de protection de lâ€™enfance en cours au sein du ministÃ©re de la Justice avec un chapitre consacrÃ© Ã la mise sur pied des Tribunaux pour les enfants prÃ©voit la formation des Â«Â Juges spÃ©ciauxÂ Â» qui devront rendre des jugements Ã huis-clos avec des peines infÃ©rieures par rapport Ã celles appliquÃ©es pour les adultes.